

*Association patronale des industries de
l'Arc-horloger
(apiah)*

La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision

01.01.2025 – 31.12.2025

COMPTES ANNUELS 2025

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION sur le contrôle restreint

à l'Assemblée générale de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah), La Chaux-de-Fonds

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fiduciaire Horlogère Suisse SA

Xavier Durini
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Dominik Borner
Expert-réviseur agréé

La Chaux-de-Fonds, le 27 février 2026

Annexes : Bilan, compte de résultat et annexe

Bilan

	31.12.2025		31.12.2024		Écart	
		%		%		%
ACTIF						
Caisse	309		619		-311	
Avoirs bancaires	717 966		511 155		206 811	
Trésorerie	718 274	9.3	511 774	6.8	206 500	40.3
Débiteurs affiliés	62 254		53 044		9 210	
Débiteurs affiliés - Agence 10	-		330 474		-330 474	
Débiteurs divers	18 140		29 529		-11 389	
c/c Fondation œuvres sociales apiah	187 825		70 651		117 174	
Impôt anticipé à récupérer	28 504		12 847		15 657	
Autres créances à court terme	296 723	3.9	496 545	6.6	-199 822	-40.2
Actifs de régularisation et contentieux	4 689		224 446		-219 757	
Actifs de régularisation	4 689	0.1	224 446	3.0	-219 757	-97.9
ACTIF CIRCULANT	1 019 686	13.3	1 232 766	16.5	-213 079	-17.3
Titres	7 346 917		6 562 359		784 558	
Participations	20 001		20 001		-	
Garanties loyers	13 358		13 352		-	
Provision fluctuation de cours sur titres	-1 830 000		-1 570 000		-260 000	
Immobilisations financières	5 550 275	72.1	5 025 712	67.2	524 558	10.4
Mobilier/Machines/Véhicule	3		12 502		-12 499	
Informatique	3		3		-	
Transformations bâtiment	1		1		-	
Immobilisations corporelles meubles	7	0.0	12 506	0.2	-12 499	
Immeuble (Temple-Allemand)	1 125 300		1 210 000		-84 700	
Immobilisations corporelles immeubles	1 125 300	14.6	1 210 000	16.2	-84 700	-7.0
Immobilisations corporelles	1 125 307	14.6	1 222 506	16.3	-97 199	-8.0
ACTIF IMMOBILISÉ	6 675 582	86.7	6 248 218	83.5	427 359	6.8
ACTIF	7 695 269	100.0	7 480 984	100.0	214 285	2.9

Bilan

	31.12.2025		31.12.2024		Écart	
		%		%		%
PASSIF						
Créanciers divers	70 753		118 198		-47 445	
c/c salaires à payer	40 000		40 000		-	
Autres dettes à court terme	110 753	14	158 198	21	-47 445	-30.0
Passifs de régularisation	939 104	12.2	840 808	11.2	98 295	11.7
Capitaux étrangers à court terme	1 049 857	13.6	999 006	13.4	50 851	5.1
Provision débiteurs douteux	175 000		175 000		-	
Provision fonds formation professionnelle	70 974		70 974		-	
Provision conventionnalisation	15 419		15 419		-	
Provision conjoncturelle	216 000		252 000		-36 000	
Provisions diverses	5 611		5 611		-	
Provisions	483 004	6.3	519 004	6.9	-36 000	-6.9
Capitaux étrangers à long terme	483 004	6.3	519 004	6.9	-36 000	-6.9
CAPITAUX ÉTRANGERS	1 532 861	19.9	1 518 011	20.3	14 851	1.0
Réserves formation professionnelle	150 423		150 423		-	
Réserves renouvellement installations	525 000		525 000		-	
Réserves engagements futurs	140 000		140 000		-	
Réserves	815 423	10.6	815 423	10.9	-	-
Capital au 01.01	5 147 551		4 857 979		289 572	
Résultat de l'exercice	199 435		289 572		-90 138	
<i>Total fonds propres</i>	<i>5 346 985</i>		<i>5 147 551</i>		<i>199 435</i>	
Réserves facultatives issues du	5 346 985	69.5	5 147 551	68.8	199 435	3.9
CAPITAUX PROPRES	6 162 408	80.1	5 962 973	79.7	199 435	3.3
PASSIF	7 695 269	100.0	7 480 984	100.0	214 285	2.9

Compte de résultat

	2025		2024		Écart	
		%		%		%
Cotisations	1 544 852		803 490		741 362	
Ristourne ponctuelle sur cotisations	-440 000		-200 000		-240 000	
Contributions AVS	-		1 612 095		-1 612 095	
Contributions des membres	1 104 852	91.4	2 215 585	70.8	-1 110 733	20.6
Travaux 51.10 pour siège	-		78 000		-78 000	
Indemnités agence 10	42 400		708 600		-666 200	
Indemnités diverses (AVS) 51.10	-		51 103		-51 103	
Fondation apiah - subvention formation	7 000		7 000		-	
Abonnements et produits divers	55 010		70 967		-15 957	
Recettes diverses	104 410	8.6	915 670	29.2	-811 260	-20.6
TOTAL DES RECETTES	1 209 262	100.0	3 131 255	100.0	-1 921 993	-
Salaires et charges sociales	-540 874		-1 389 545		848 671	
Frais de salaires	-540 874	-44.7	-1 389 545	-44.4	848 671	-0.4
Cotisations FH, CP, economiesuisse	-345 622		-324 267		-21 355	
Contributions aux frais du siège AVS	-		-421 679		421 679	
Dons et subventions (y.c. Office social)	-48 000		-131 243		83 243	
MSST	-99 648		-		-99 648	
Cotisations et contributions	-493 270	-40.8	-877 188	-28.0	383 918	-12.8
Surveillance poinçons de maître	-973		-930		-43	
Personne de confiance	-5 720		-4 620		-1 100	
Services spéciaux	-6 693	-0.6	-5 550	-0.2	-1 143	
Locaux	-		-75 928		75 928	
Administration	-54 396		-105 587		51 191	
Informatique	-49 229		-437 106		387 878	
Extourne provision informatique	60 000		-		60 000	
Organes statutaires	-63 873		-66 505		2 632	
Autres charges d'exploitation	-107 497	-8.9	-685 126	-21.9	577 629	13.0
RÉSULTAT FONCTIONNEMENT	60 928	5.0	173 846	5.6	-112 917	-0.5

Compte de résultat

	2025		2024		Écart	
		%		%		%
Frais bancaires	-52 502		-50 236		-2 266	
Pertes sur titres	-47 397		-41 664		-5 733	
Revenus des titres et des comptes	65 167		60 181		4 986	
Résultat net sur achats-ventes de titres	68 305		26 017		42 288	
Gains sur titres non réalisés	451 049		485 629		-34 580	
Variation de fluctuations de cours s/titres	-260 000		-200 000		-60 000	
Résultat financier	224 622	18.6	279 926	8.9	-55 304	9.6
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT IMPÔTS	285 550	23.6	453 772	14.5	-168 222	9.1
Ajustement sur débiteurs	-2 459		-455		-2 004	
Dotation aux amortissements	-97 199		-211 110		113 911	
Dissolution provision conjoncturelle	36 000		36 000		-	
Provisions et amortissements	-63 658	-5.3	-175 565	-5.6	111 907	0.3
Loyers encaissés agence 10	56 645		-		56 645	
Charges des locaux	-47 701		-		-47 701	
Résultat hors exploitation	8 944	0.7	-	-	8 944	0.7
Charges extraordinaires	-25 595		-56 784		31 189	
Produits exceptionnels	47 864		101 942		-54 079	
Résultat exceptionnel, unique ou hors période	22 269	1.8	45 158	1.4	-22 889	0.4
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS (EBT)	253 105	20.9	323 365	10.3	-70 261	10.6
Impôts directs	-53 670	-4.4	-33 793	-1.1	-19 877	-3.4
Résultat de l'exercice	199 435	16.5	289 572	9.2	-90 138	7.2

Annexe

1. Informations sur les principes utilisés dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO). Ne sont mentionnées dans cette annexe que les rubriques applicables aux comptes annuels de l'Association. Les autres informations prévues par la loi, superflues ou dénuées de sens dans le cas présent sont ignorées.

2. Forme juridique / Statuts / Siège

Association patronale des industries de l'Arc-horloger (apiah)

Statuts datés du 29 mars 2012 révisés et mis à jour le 08 juin 2017, le 09 juin 2022 ainsi que le 06 juin 2024. Le siège et le secrétariat sont à La Chaux-de-Fonds.

3. But

L'Association a pour but le conseil, le soutien, l'information et la défense des intérêts généraux de ses sociétaires, en particulier dans le domaine des relations du travail.

4. Les organes de l'Association sont :

- a) L'Assemblée générale
- b) Le Comité
- c) Le Bureau
- d) La Commission financière
- e) Le Secrétariat général
- f) L'Organe de contrôle

5. Assemblée générale / Comité / Bureau du Comité / Commission financière / Secrétaire général / Organe de révision

L'Assemblée générale se compose de tous les sociétaires, physiquement représentés par un propriétaire, un membre de la direction, un fondé de pouvoir, un mandataire ou toute autre personne assurant des charges proches de la direction.

L'Association est administrée par un **Comité** de quinze à vingt-cinq membres, élus par l'Assemblée générale.

Annexe

Un Bureau du Comité, composé du Président, des deux-Vice-présidents, du Past président, du Président de la Commission financière et de deux autres membres du Comité, a les attributions de traiter les affaires courantes et d'élaborer, avec la commission financière, le budget annuel à l'intention du comité.

Composée de cinq à sept membres nommés par le Comité, **la Commission financière** a les attributions de gérer les fonds de l'Association sous la responsabilité du Comité, d'examiner les comptes et de donner son préavis au Comité ainsi que d'assister le Bureau du Comité dans l'établissement du budget.

Un secrétaire général est adjoint au Comité. Il n'est pas sociétaire. Il a voix consultative dans les séances du Comité, du Bureau du Comité et en Assemblée générale.

L'organe de révision est nommé pour une année par l'Assemblée générale. Son mandat est renouvelable. Il doit être choisi en dehors des sociétaires.

6. Engagement de l'Association

L'Association est valablement engagée par la signature collective à deux des membres du Bureau entre eux ou avec le Secrétaire général.

7. Personnel

Un organigramme renseigne sur l'organisation, les degrés hiérarchiques et la suppléance de l'association.

Le nombre de collaborateurs de l'Association est inférieur à 50 EPT.

8. Principes comptables et principes d'évaluation

Principes de base

La tenue de la comptabilité ainsi que les principes comptables et d'évaluation sont conformes au Code des obligations ainsi qu'aux dispositions statutaires.

Portefeuille de titres

Les titres sont évalués à la valeur boursière. La provision de fluctuation s'élève à 24.9% de la valeur boursière contre 24% pour l'exercice 2024.

Annexe

9. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

Provision conjoncturelle	2025 Valeur en CHF	2024 Valeur en CHF
Etat au 01.01.	252 000	288 000
Attribution	-	-
Utilisation	-	-
Dissolution	-36 000	-36 000
Etat au 31.12.	216 000	252 000

Participations	2025 Valeur en CHF	2024 Valeur en CHF
Globaz SA	1	1
CSEM	20 000	20 000
Total	20 001	20 001

La participation auprès du CSEM (2 actions) a été reprise en direct par l'apijah suite à la sortie physique du portefeuille de la BCJ.

10. Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'association et des actifs grevés d'une réserve de propriété

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Garanties loyers	13 358	13 352
Cédules hypothécaires au porteur		
N° 287.1989	1 200 000	1 200 000
N° 214.1983	300 000	300 000

Les cédules hypothécaires au porteur sont conformes à l'acte de vente du 31.08.2017 et sont conservées dans un safe auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise.

Annexe

11. Explications concernant les postes exceptionnels, uniques ou hors période du compte de résultat

	31.12.2025 CHF	31.12.2024 CHF
Produits extraordinaires	47 864	101 942
<i>CCIH - refacturation d'heures du personnel</i>	-	78 155
<i>CCIH - refacturation projet Horsys</i>	-	11 784
<i>CCIH - agence 5/7 support SWG</i>	-	12 003
<i>CCIH - indemnité RCI 97 année précédente</i>	710	-
<i>CCIH - répartitions intérêts année précédente</i>	19 909	-
<i>CCIH - calcul anticipé rentes année précédente</i>	16 756	-
<i>Remboursement solde impôts années antérieurs</i>	3 512	-
<i>Ensemble AVS restitution frais année précédente</i>	3 892	-
<i>Boucllement c/c fr. admin. excédent</i>	2 485	-
<i>Indemnité conseil de gestion</i>	600	-
Charges extraordinaires	-25 595	-56 784
<i>Ajustement valeur participation Globaz</i>	-	-52 339
<i>Apéritif AG FH 2024</i>	-	-4 445
<i>Décompte AVS solde année précédente</i>	7 627	-
<i>Ensemble AVS solde maintenance année précédente</i>	16 933	-
<i>Divers soldes de factures en lien avec la CCIH</i>	1 035	-
Total du résultat exceptionnel, unique ou hors période	22 269	45 158